



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'YONNE

Association loi 1901
Siège social : 17, rue Bourneil
89000 AUXERRE

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'YONNE

Association loi 1901
Siège social : 17, rue Bourneil
89000 AUXERRE

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E. de l'Yonne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 390 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 395 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 400 sur 403 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 16 décembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'YONNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	-10 118	-15 754
Terrains					Report à nouveau	1 564 215	1 523 540
Constructions					Résultat de l'association	94 120	48 128
Installations et matériels d'activités	7 231	7 202	29	287	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 506	3 921	586	372	Total	1 648 217	1 555 915
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	1 620	364
Autres immobilisations financières	108		108	107	Provisions pour risques		
Total	11 846	11 123	723	765	Provisions pour charges	11 057	9 921
					Total	12 677	10 285
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 585		1 585	1 122	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 184		3 184	2 310	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	6 457	7 152
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 130		2 130	3 067	Dettes fiscales et sociales	11 477	10 040
Trésorerie	1 690 985		1 690 985	1 595 551	Comptes courants OCCE	20 075	20 076
Charges constatées d'avance	296		296	652	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Total	1 698 180		1 698 180	1 602 702	Produits constatés d'avance		
					Total	38 009	37 268
TOTAL	1 710 026	11 123	1 698 902	1 603 468	TOTAL	1 698 902	1 603 468



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'YONNE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	393 102	364 417
Ventes de produits	958 341	968 786
Prestations de service et animations	485 201	447 347
Subventions d'exploitation	746 740	583 936
Dons et Mécénat	0	
Contributions financières	3 402	
Autres produits divers de gestion courante	335 635	357 408
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	364	600
Total	2 922 786	2 722 495
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	627 227	629 736
Variation des stocks de fournitures à céder	-305	109
Achats de fournitures administratives	1 076	684
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 832 889	1 756 766
Aides financières	73 511	46 723
Impôts et taxes	5 371	4 605
Salaires	20 422	19 947
Charges sociales	6 494	6 994
Autres charges	217 910	218 016
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	92 394	74 067
Dotations aux provisions	1 137	965
Reports en fonds dédiés	1 620	364
Total	2 879 744	2 758 976
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	43 043	-36 481
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	22 894	20 382
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	22 894	20 382
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	22 894	20 382
RESULTAT COURANT (I + II)	65 937	-16 100
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	118 304	111 659
Sur opérations en capital		10
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	118 304	111 669
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	90 121	47 441
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	90 121	47 441
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	28 183	64 228
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	94 120	48 128
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	145 695	139 920
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	145 695	139 920

ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DE L'YONNE*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 698 902,28 €	1 603 467,65 €
Résultat de l'exercice :	94 119,67 €	48 128,43 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	395	403
dont coopératives et foyers agrégés :	390	400
dont coopératives et foyers non agrégés :	5	3
Nombre de coopérateurs :	29 394	30 156
Heures de bénévolat du siège départemental	143	88
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	5 155	5 000
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	145 695 €	139 920 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une hausse des subventions perçues par les coopératives et dans une moindre mesure par une hausse des dépenses pédagogiques.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 60 128 € soit environ 2,15% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'YONNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	94 119,67	}	dont 17 656,83 pour le siège départemental dont 76 462,84 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 130,00	}	dont 2 130,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 690 984,69	}	dont 50 306,42 pour le siège départemental dont 1 640 678,27 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 4 206,87 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	92 393,59	}	dont 523,29 pour le siège correspondant aux amortissements dont 91 870,30 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
235,56 par C.R.F. agrégé.			
Total des produits :	3 063 984,10	}	dont 185 676,46 pour le siège départemental dont 2 878 307,64 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 7 380,28 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 969 864,43	}	dont 168 019,63 pour le siège départemental dont 2 801 844,80 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 7 184,22 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :	196,06 par C.R.F. agrégé.		

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
Total	1,8	1,8

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	300	150
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	76%	37%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	366	374
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	14	11
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	395	403
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5	7
Participants aux séances de formation (estimation)	49	60



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'YONNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques					Fonds propres	-10 118	-15 754
Terrains					Résultat du siege de l'association	17 657	5 636
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	7 231	7 202	29	287	Total	7 539	-10 118
Autres immobilisations corporelles	4 506	3 921	586	372	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	1 620	364
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	108		108	107	Provisions pour charges	11 057	9 921
Total	11 846	11 123	723	765	Total	12 677	10 285
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	1 585		1 585	1 122	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 184		3 184	2 310	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	6 457	7 152
Autres créances	2 130		2 130	2 130	Dettes fiscales et sociales	11 477	10 040
Trésorerie	50 306		50 306	30 455	Comptes courants OCCE	20 075	20 076
Charges constatées d'avance	296		296	652	Autres dettes		
Total	57 501		57 501	36 669	Produits constatés d'avance		
Total	57 501		57 501	36 669	Total	38 009	37 268
TOTAL	69 347	11 123	58 224	37 435	TOTAL	58 224	37 435


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE L'YONNE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	59 972	61 518
Ventes de produits	1 141	1 073
Prestations de service et animations	14 686	14 640
Subventions d'exploitation	83 217	48 128
Dons et Mécénat	0	
Contributions financières	3 402	
Autres produits divers de gestion courante		2 820
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	364	600
Total	162 782	128 780
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 543	1 633
Variation des stocks de fournitures à céder	-305	109
Achats de fournitures administratives	1 076	684
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	56 415	58 886
Aides financières	73 511	46 723
Impôts et taxes	5 371	4 605
Salaires	20 422	19 947
Charges sociales	6 494	6 994
Autres charges	214	2 001
Dotations aux amortissements et dépréciations	523	583
Dotations aux provisions	1 137	965
Reports en fonds dédiés	1 620	364
Total	168 020	143 495
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 237	-14 715
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	22 894	20 382
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	22 894	20 382
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	22 894	20 382
RESULTAT COURANT (I + II)	17 657	5 667
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		700
Sur opérations en capital		10
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		710
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		741
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		741
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		-31
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	17 657	5 636
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	3 933	2 420
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	3 933	2 420



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 17 656,83 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	7 296,45		65,00	7 231,45
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 086,10	479,00		3 565,10
Mobilier de bureau	941,36			941,36
Immobilisations en cours				
Total	11 323,91	479,00	65,00	11 737,91

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisition d'un ordinateur portable ASUS.

Mise au rebut d'un ballon géant Airball.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	7 009,64	257,82	65,00	7 202,46
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 867,90	210,09		3 077,99
Mobilier de bureau	20%	787,40	55,38		842,78
Total		10 664,94	523,29	65,00	11 123,23

2. Immobilisations financières



- Parts sociales Crédit Agricole	<u>108,00</u>
	108,00

3. Stocks

- Fournitures administratives	346,85
- Fournitures à céder aux coopératives	<u>1 237,73</u>
	1 584,58

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	737,77		737,77
Usagers autres	2 446,22		2 446,22
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3 183,99		3 183,99

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

- Néant

6. Autres créances

- Participation honoraires par Fédération OCCE	<u>2 130,00</u>
	2 130,00

7. Trésorerie

- Chèques à encaisser	3 500,00
- C/C Crédit Agricole	11 079,58
- Livret A Crédit Agricole	21 998,19
- Intérêts courus à recevoir	13 704,52
- Caisse	<u>24,13</u>
	50 306,42

8. Charges constatées d'avance

- Casa Lease	102,40
- Timbres	22,19
- Automission Fédération	94,42
- CNEA	47,33
- Jeunesse au Plein Air	<u>30,00</u>
	296,34

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

- Fonds propres au 31/08/18	- 15 753,88
- Résultat de l'exercice 2017/2018	<u>5 635,73</u>
- Fonds propres au 31/08/19	- 10 118,15



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	9 920,51	1 136,54		11 057,05
Provisions pour charges	9 920,51	1 136,54		11 057,05
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	9 920,51	1 136,54		11 057,05

Dotations / reprises d'exploitation	1 136,54
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	1 136,54

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Orchestre à cordes 2018 / Mairie de Sens		360,00		360,00
THEA 2018-2019 / DRAC		690,00		690,00
Matériels scientifiques	364,27	569,75	364,27	569,75
Total	364,27	1 619,75	364,27	1 619,75

4. Emprunts et dettes assimilées

- Néant

5. Fournisseurs

- Madeleine Jeux	100,00
- Autonome de Solidarité	2 777,22
- Orange	48,18
- Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 531,36</u>
	6 456,76

6. Dettes fiscales et sociales

- Congés payés	1 540,62
- Charges sociales sur congés payés	363,06
- Urssaf	665,00
- Retraite complémentaire	374,40
- Prévoyance	89,04
- Mutuelle	63,48
- Uniformation	256,48
- Etat-Charges à payer	<u>8 124,65</u>
	11 476,73

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

- Fédération Nationale OCCE	<u>20 075,04</u>
	20 075,04

8. Autres dettes

- Néant

9. Produits constatés d'avance

- Néant



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	29 394 dont 1 personne morale cotisant pour 10,00 €	30 156
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,93 €	0,95 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	59 971,72	61 518,24
Cotisations versées à la Fédération	32 627,34	32 870,04
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	32 627,34	32 870,04

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères pour coopératives	4 320,00	6 300,00
Subventions communes pour coopératives	7 965,00	4 840,00
Subventions conseil général pour coopératives	2 542,80	2 000,00
Subventions conseil régional pour coopératives	871,71	2 410,00
Subventions pour siège	4 300,00	800,00
Subventions agence de l'eau pour coopératives	60 946,00	30 845,00
Autres subventions pour coopératives	2 271,00	933,00
Total	83 216,51	48 128,00
Dont versées aux coopératives	73 510,51	46 723,00

3. Contributions financières

- Contributions financières de l'Union Régionale OCCE	600,00
- Contributions financières de la Fédération Nationale OCCE	<u>2 802,32</u>
	3 402,32

4. Produits exceptionnels

- Néant

5. Charges exceptionnelles

- Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 1 228,80 €. Echéance du contrat : 04/2023)	4 403,20
	4 403,20

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Secrétaire administrative mise à disposition centre de loisirs de Pontigny par convention et avenant annuel durant congés scolaires sauf Noël.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 143 heures de travail valorisées à 3 932,50 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.



5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Crédit Agricole :**

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de trois comptes :

- Un compte « pivot » n° 52138283828 mutualisant les avoirs des coopératives et foyers coopératifs pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, son solde est de 205 444,42 € au 31/08/2019.
- Deux comptes « Dépôts à terme » n° 52136776592 et n° 52138288536 alimentés par le compte centralisateur. Les Dépôts à terme dégagent des produits financiers qui sont soit versés annuellement, soit à l'échéance des contrats : 1 463 621,10 € (intérêts courus inclus) sont placés au 31/08/2019.

Ces trois comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	393	402
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 658 360,29	1 595 269,62
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	22 796,63	20 342,73
Montant des impôts dus par l'AD	4 988,04	4 229,16
Montant des intérêts acquis nets après impôts	17 808,59	16 113,57
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%